

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

**Présents** : M. BARRE Jean-Luc, Maire.

Mmes : COYARD Brigitte, MOURA Marie.

MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien.

**Excusés** : Mme HÉRISSON Séverine procuration à Mme MOURA Marie.

**Absents** : Mme MORIN Sandra, TARDIVEAU Alexis.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOURA Marie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

19H45 : Arrivée de VANCUTSEM Sylvain.

**Approbation des comptes rendus :**

- Compte-rendu de la séance du 24.01.2023 : adopté à l'unanimité.
- Compte rendu de la séance du 28.02.2022 : adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Compte de gestion 2022 – budget communal
2. Compte Administratif 2022 – budget communal
3. Affectation de résultat – budget communal
4. Compte de gestion 2022 – Budget annexe CCAS
5. Compte Administratif 2022 – Budget annexe CCAS
6. Compte de gestion 2022 – Budget annexe lotissement
7. Compte Administratif 2022 – Budget annexe lotissement
8. Vote des subventions aux associations
9. Demande de réduction de recettes – location Gîte la Motte
10. Demande tarif location salle annexe pour séance sophrologie
11. Demande tarif location de matériel

**1. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL (délibération 2023-015).**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni remarques de sa part.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNAL (délibération 2023-016).

Le compte administratif 2022 fait ressortir :

- en section de **fonctionnement**
  - . recettes : 607.639,53 €
  - . dépenses : 555.236,21 €
  - . report 2021 : 45.695,59 €
- soit un résultat cumulé 2022 de 98.098,91 €.
- en section d'**investissement**
  - . recettes : 73.330,99 €
  - . dépenses : 68.744,75 €
  - . report 2021 : - 38.783,60 €
- soit un résultat cumulé 2022 de - 34.197,36 €.

Il en découle une affectation de 98.098,91 € - 34.197,36 € = 63.901,55 € au compte 002.

Le compte administratif 2022 est mis au vote.

**Le compte administratif 2022 est voté à l'unanimité.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

## 3. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNAL (délibération 2023-017).

Le compte administratif 2022 fait ressortir :

- en section de **fonctionnement**
  - . recettes : 607.639,53 €
  - . dépenses : 555.236,21 €
  - . report 2021 : 45.695,59 €
- soit un excédent de fonctionnement de 98.098,91 €.
- en section d'**investissement**
  - . recettes : 73.330,99 €
  - . dépenses : 68.744,75 €
  - . report 2021 : - 38.783,60 €
- soit un déficit de fonctionnement de - 34.197,36 €.

Il en découle une affectation de 63.901,55 € au compte 002.

**L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2023**

**4. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE CCAS (délibération 2023-018).**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni remarques de sa part.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**5. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE CCAS (délibération 2023-019).**

Le compte administratif du CCAS s'établit ainsi :

- dépenses : 5.860,23 €
- recettes : 7.933,64 €
- Résultat : 2.073,41 €
- + excédents antérieurs : 7.439,95 €
- RESULTAT DE CLOTURE : 9.513,36 €.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**6. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (délibération 2023-020).**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni remarques de sa part.**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2023**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**7. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT** (délibération 2023-021).

Monsieur BARRE expose les faits suivants : en 2021 et 2022, il n'y a pas eu de vente de terrain, donc pas de recettes hors l'emprunt de 60.000 €. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont donc en déficit :

Fonctionnement : - 8.850,00 €

Investissement : - 13.036,18 €

Résultat : - 21.886,18 €.

Fin 2022, nous avons souscrit un emprunt de 60.000 € pour régler le géomètre (15.000 €), l'achat du terrain (5.919,57 €), combler les déficits de fonctionnement et d'investissement 2021 (21.886,18 €), payer les frais bancaires (60 €) ainsi que l'arrondi de TVA (0,44 €).

Le résultat de clôture est donc :

$60.000 - 21.886,18 - 20.980,01 = 17.133,81$  €.

Le compte administratif du lotissement 2022 est mis au vote.

**Le compte administratif du lotissement 2022 est voté à l'unanimité.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**A l'issue de ces votes, Monsieur BARRE sort afin de laisser le conseil décider du renouvellement de la confiance au maire.**

**Monsieur DUPUIS, doyen, pose la question au conseil, qui, à l'unanimité renouvelle la confiance au maire.**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2023**

**8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** (délibération 2023-022).

Monsieur BARRE présente le résultat des débats de la commission qui s'est réunie pour évaluer le montant des diverses subventions à verser en 2023 :

- pour la CLECT (versements prédéfinis dans le cadre de la Communauté de communes) :
    - . AMCP : 6.000 €
    - . Club kayak : 4.800 €
    - . Ecole de musique : 15.000 €
  - pour les versements communaux :
    - . Montfort loisirs : 2.500 €
    - . Football club : 2.000 €
    - . Club de l'amitié : 1.000 €
    - . Amicale des pompiers : 50,00 €
    - . AMESCA : 600 €
    - . ADMR : 100 €
    - . Secours catholique : 200 €
    - . Croix rouge : 500 €
    - . Restaurants du cœur : 200 €
    - . Ecole de musique : 250 €
    - . Pièce de théâtre (Richard III) : 1.000 € ;
- Total : 34.200 €.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour cette répartition des subventions.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**9. DEMANDE DE REDUCTION DE RECTTES – LOCATION GITE LA MOTTE** (délibération 2023-023).

Une demande de remboursement d'acompte de location du gîte La Motte est parvenue en mairie (location prévue pour le week-end du 1<sup>er</sup> mai). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la règle prévue dans ce cas : l'acompte ne sera remboursé que si le gîte est reloué.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**10. DEMANDE TARIF LOCATION SALLE ANNEXE** (délibération 2023-024).

Une demande de location de la salle annexe est parvenue en mairie. Il s'agit d'une sophrologue qui désire organiser des séances d'une heure par semaine. Le conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif déjà appliqué récemment à un opérateur pour 200 € par trimestre.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2023**

**11. DEMANDE TARIF LOCATION DE MATERIEL** (délibération 2023-025).

Une demande de location de matériel (tables et chaises) est parvenue en mairie. A quel tarif et à quelles conditions peuvent être loués ces matériels à des particuliers ?

Après discussion, le tarif suivant est fixé :

- Communauté de communes : table 6 €, chaise 2 €
- hors communauté de communes : table 8 €, chaise 3 €.

Il est bien entendu que ces locations ne sont possibles que si les besoins des salles sont couverts. Une caution de 200 € sera demandée pour toute location.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces modalités.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, COYARD Brigitte, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, ROUSSEL Frédéric, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. HÉRISSON Séverine, procuration à MOURA Marie.		

**QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :**

- Michel PIERRE : une réunion préparatoire s'est tenue avec les entreprises concernées par le chantier d'assainissement.

Le nombre de participants étant important, les choses ne sont pas encore figées, mais on peut toutefois prévoir :

- . une fermeture du centre bourg (entre le carrefour de St Philbert et la rue du Cadran) de la mi-juillet à la mi-août,

- . une réunion est prévue avec les commerçants dans 3 semaines,

- . divers autres points restent encore assez flou : le planning des travaux, les points bloquants, etc...

- Jean-François DUPUIS : abattage prévu du chêne aux PSR.
- Christian LAMOTTE : les employés communaux ont bien fait leur travail (ils ont même été félicités par Monsieur le maire et ses adjoints), cependant il ne leur est proposé que des contrats d'un mois. Etant donné le travail prévu dans les prochaines semaines (reprise des tontes et élagages de haies), il faudrait plutôt les encourager avec des contrats plus longs. Monsieur BARRE explique qu'avec le retour d'un employé en congé maladie depuis plusieurs mois, et dont on ignore à ce jour s'il pourra reprendre son poste en l'état, il n'est pas possible de risquer d'avoir un employé supplémentaire, au niveau financier.
- Marie MOURA : rappel à tous les conseillers, la chasse aux œufs aura lieu le 8 avril au château La Motte.

Le prochain conseil municipal se tiendra **mardi 11 avril 2023 à 19H30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.